

NOTE SYNTHÉTIQUE COMPTE FINANCIER UNIQUE DU PORT 2022



PORTE D'OR
DE LA CAMARGUE

Port de plaisance

Ville de
Pérois

PREAMBULE

Suite à la décision de la commune de Pérols d'être commune expérimentatrice du compte financier unique (CFU), pour la première année, le compte administratif de l'ordonnateur et le compte de gestion du comptable sont fusionnés en un seul et unique document comportant des parties alimentées par la commune et des parties alimentées par le Centre de Gestion Comptable de la Métropole (SGC).

Le vote de l'organe délibérant sur le compte financier unique doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice auquel il se rapporte.

Le CFU doit également être produit à partir des comptes de l'exercice 2022 pour chacun des budgets annexes à caractère industriel et commercial, donc celui du Port.

SOMMAIRE

1. LES GRANDES MASSES FINANCIERES ET LE RÉSULTAT

1. Le résultat 2022
2. La section d'exploitation
3. La section d'investissement

2. LES PRINCIPALES VARIATIONS

3. L'ÉPARGNE NETTE ET LA DETTE

LES GRANDES MASSES FINANCIERES ET LE RESULTAT

1. Le résultat 2022

Résultat du compte financier unique :

Section d'exploitation

Total des recettes de l'exercice :	96 090,42 €
Total des dépenses de l'exercice :	102 273,88 €
Résultat antérieur reporté :	22 110,86 €
Résultat de clôture de l'exercice	= 15 927,40 €

Section d'investissement

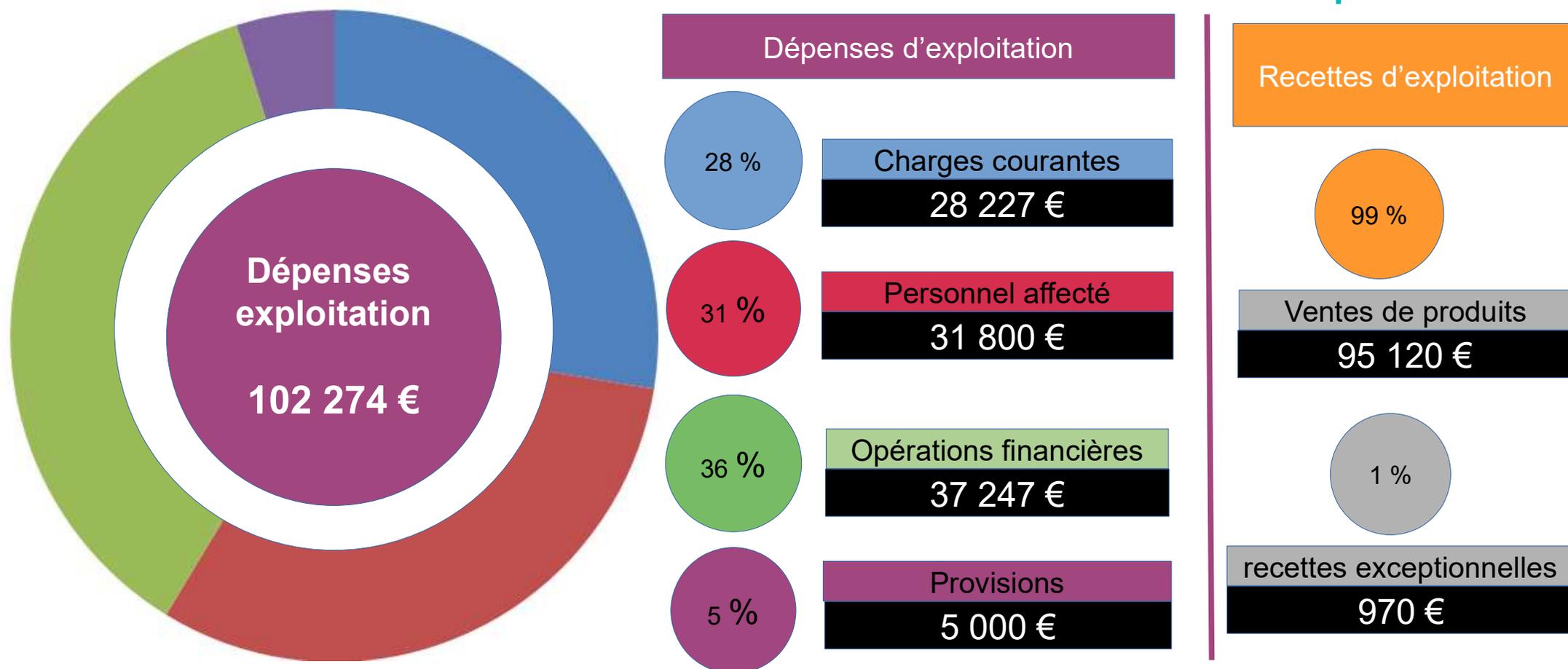
Total des recettes de l'exercice :	122 319,69 €
Total des dépenses de l'exercice :	59 815,30 €
Résultat antérieur reporté :	- 38 035,24 €
Résultat de clôture de l'exercice	= 24 469,15 €

Il n'y a pas de **restes à réaliser**.

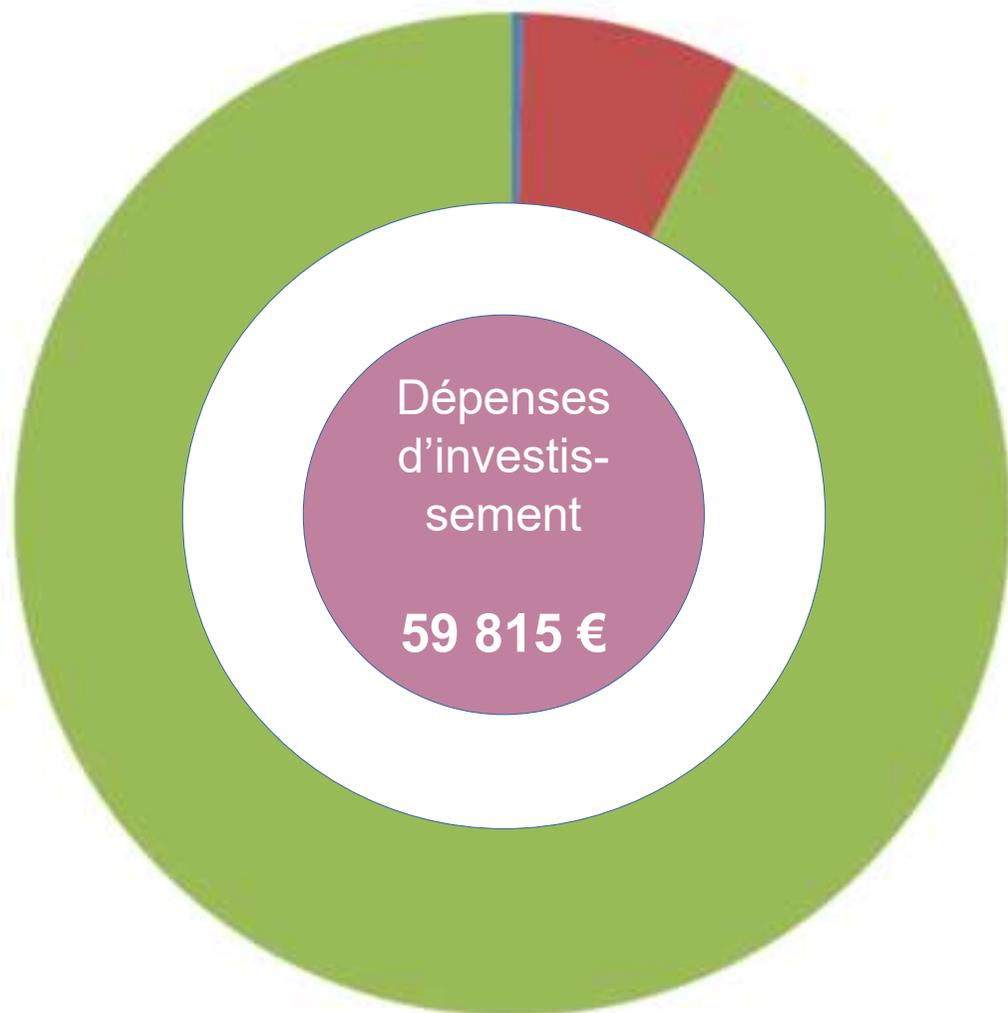
Le résultat de clôture de la section d'investissement présentant un **excédent**, le résultat de section de fonctionnement peut être affecté entièrement en fonctionnement soit **15 927,40 €**.

1. LES GRANDES MASSES FINANCIERES

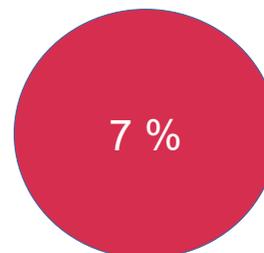
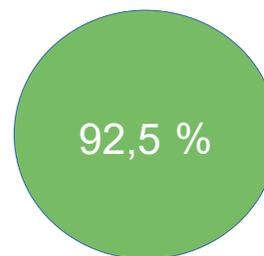
1. La section d'exploitation



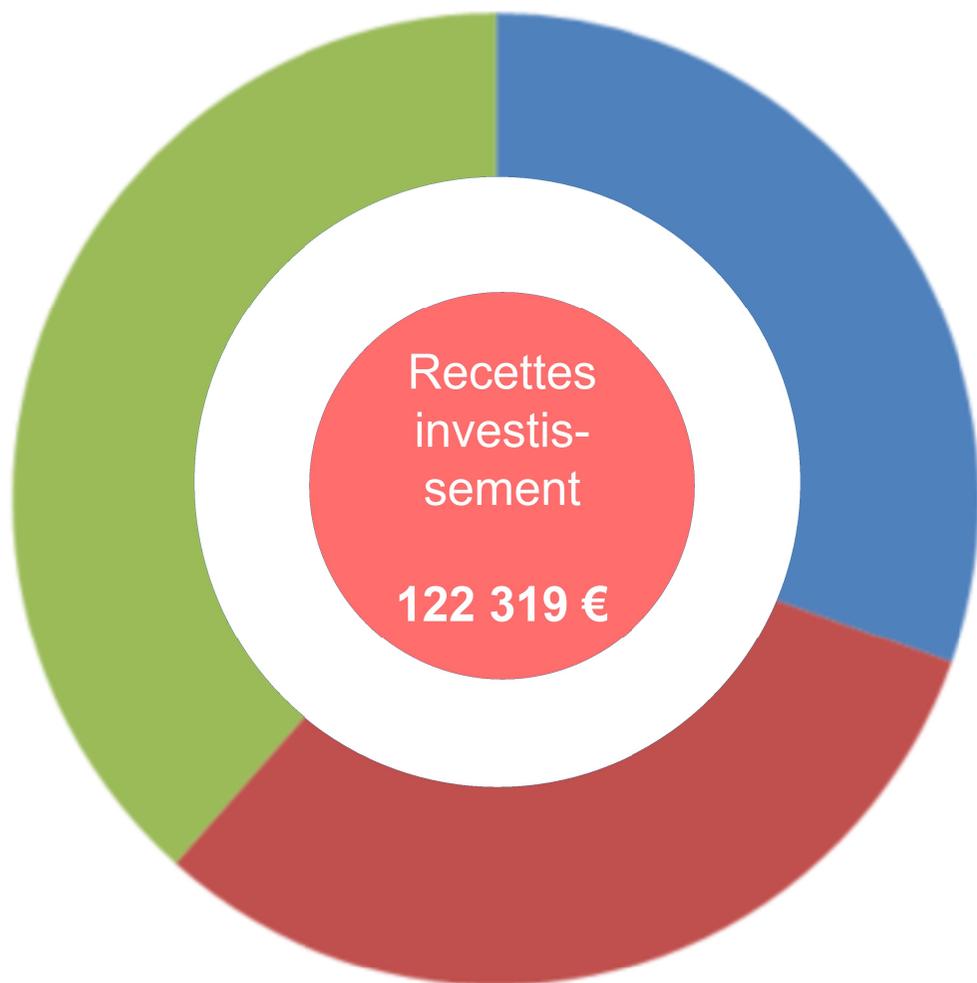
1. LES GRANDES MASSES FINANCIERES



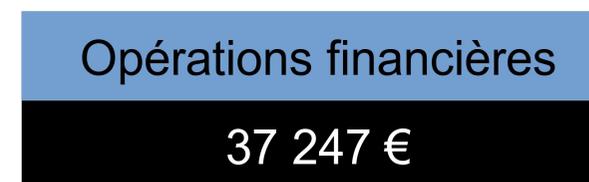
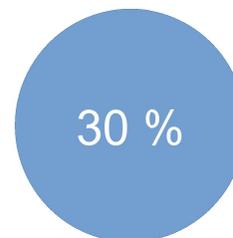
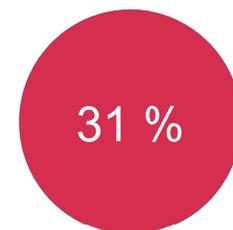
2. La section d'investissement



1. LES GRANDES MASSES FINANCIERES



2. La section d'investissement



2. PRINCIPALES VARIATIONS

- **Les dépenses réelles de fonctionnement (-10,9%) :**
 - Dépenses de maintenance et de prévention habituelles (NB : fin de la maintenance du portail d'accès) ;
 - Remboursement du salaire du personnel mis à disposition du Port par la commune (34%) ;
 - Etude de valorisation des sédiments (9 930,05 €).

- **Les dépenses d'investissement :**
 - Poursuite de l'installation de bornes eau/électricité au Port (NB : interruption des travaux dans l'attente de la mise sous tension par ENEDIS) : 55 133,00 €
 - Etude transition digitale du Port de Pérols **financée à 50 % par l'Union des Villes Portuaires** (4 249,80 €);

- **Les recettes de fonctionnement (-5,7 %)** sont constituées par les redevances perçues auprès des usagers et la redevance du parc à bateau. Perte des recettes de deux péniches en vue de la réalisation du programme d'aménagement de l'Avranche.

- **Les recettes d'investissement** sont constituées par l'autofinancement, l'excédent de fonctionnement capitalisé (38 k€) et l'avance de **47 037,47 €** versée par le Conseil Départemental sur les travaux d'aménagement des bornes.

3. L'ÉPARGNE NETTE ET LA DETTE

Épargne nette = Épargne brute ôtée du remboursement du capital de la dette. L'épargne nette permet de mesurer l'équilibre annuel. Le budget du Port n'a pas d'emprunt.

	2022
Recettes de fonctionnement	96 090
Épargne nette	31 063

La dette = Aucun emprunt n'a été souscrit sur le budget du Port.

MERCI À TOUS

CONTACT

**Service Finances et commande publique
Pôle finances / finances@ville-perols.fr**